

CRITERES DE PRISE EN CHARGE SECTEUR SERVICES ET FABRICATION

Exercice 2022 (validés par le Conseil d'Administration du 07/12/2021)

Critères applicables selon les procédures du FAFCEA en vigueur pour les formations débutant à compter du 01/04/2022	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum (Hors TVA non financée) Montant maximum pris en charge			Prise en charge maximale toutes
		Présentiel	Distanciel		modalités
			Visioconférence	Autres modalités	d'exécution confondues
STAGES TECHNIQUES (présentiel et distanciel sous r	eserve d'acceptation)				
Tous stages	50h	25€/h (1250€ maximum de financement)	25€/h (1250€ maximum de financement)	10€ (500€ maximum de financement)	50h 1250 €
STAGES PROFESSIONNELS (présentiel et distanciel s	ous réserve d'accepta	ation)			
Qualité	24h	15€ (360€ maximum de financement)	15€ (360€ maximum de financement)	10€ (240€ maximum de financement)	24h 360 €
*Gestion et Management spécifique	24h	15€ (360€ maximum de financement)	15€ (360€ maximum de financement)	10€ (240€ maximum de financement)	24h 360 €
Gestion et management (non spécifique métiers) Bureautique, Internet, Messagerie, Logiciels de	20h	17€ (340€ maximum de financement) 17€	17€ (340€ maximum de financement) 17€	10€ (200€ maximum de financement) 10€	20h 340 € 20h
	20h 20h	(340€ maximum de financement)	(340€ maximum de financement)	(200€ maximum de financement)	340 €
Culture générale, langues étrangères	20h	17€ (340€ maximum de financement)	17€ (340€ maximum de financement)	10€ (200€ maximum de financement)	20h 340 €
STAGES SPECIFIQUES (présentiel et distanciel sous r	éserve d'acceptation)				
Permis BE, FIMO	Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 600€ maximum				
Formation obligatoire des taxis	Forfait plafond maximum 300€				
MOF : prise en charge financière sur les coûts pédagogiques de formation et matières premières nécessaires aux épreuves du concours.	Forfait plafond maximum 6 000€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration				
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP <u>spécifiques au métier.</u> Pour le Brevet des Métiers seuls les modules professionnels sont pris en charge par le FAFCEA.	Prise en charge plafonnée à 5 000€ par action dans la limite d'un coût horaire maximum de 28, après avis des commissions techniques validation par le Conseil d'Administration sous réserve que l'entreprise justifie d'une activité artisanale depuis 3 ans au jour de dél de formation				
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP: Reprise, transmission d'entreprise et gestion métier (GEAB, REAB, Entrepreneur Bâtiment)	Prise en charge plafonnée à 500 heures par action (y compris le positionnement ou l'évaluation préalable et l'accompagnement) et dans l limite d'un coût horaire maximum de 28€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration				